

1  
( N<sup>o</sup> 288. )

## Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 1836.

*Rédaction du projet de loi relatif aux lits de fer, présentée par M. le  
Ministre de la Guerre.*



Leopold,

Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut!

Sur la proposition de notre Ministre de la Guerre, et de  
l'avis de notre conseil des Ministres;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Notre Ministre de la Guerre est chargé de présenter aux  
Chambres, le projet de loi dont la teneur suit :

### ARTICLE UNIQUE.

Le budget des dépenses du département de la guerre  
pour l'exercice 1836, fixé par la loi du 12 février dernier  
à la somme de fr. 37,341,000, est augmenté de la somme  
de sept cent vingt-trois mille francs (723,000), pour le  
service du couchage des troupes.

Cette dépense formera l'art. 15 (Casernement des troupes)  
de la 3<sup>e</sup> sect. du chap. II du budget.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 29 mai 1836.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de la Guerre,*

B<sup>on</sup> ÉVAIN.